

Mini-Futures

L'effet de levier à portée de main

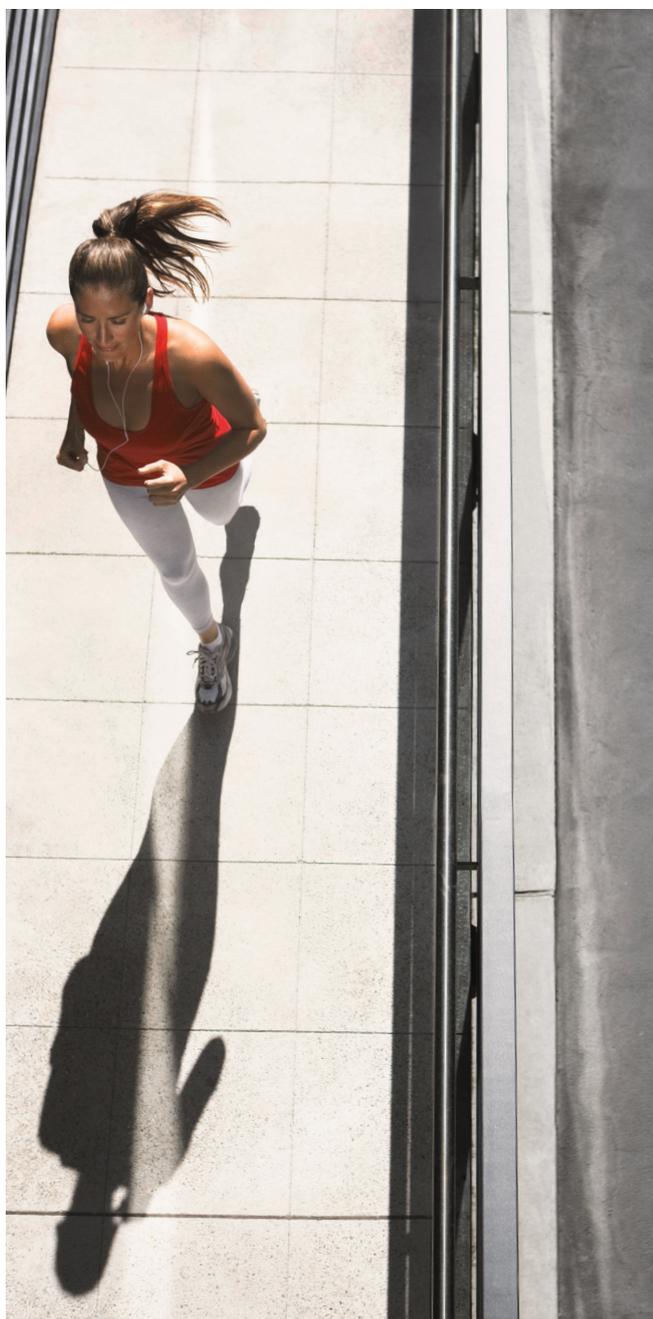


Avec les Mini-Futures vous pouvez mettre aussi bien sur la hausse que sur la baisse des sous-jacentes. Vous profitez surproportionnelle des mouvements de cours; payant qu'une fraction du prix.

Sommaire

Introduction	4
Avantages des Mini-Futures	5
Fonctionnement	6
Effet de levier	7
Coûts de financement	8
Caractéristiques	10
Scénarios : Mini-Futures Long	11
Couverture avec des Mini-Futures Short	13
Autres caractéristiques	14
Résumé	15

Mini-Futures : participer pleinement avec une mise de fonds réduite



Le négoce de contrats à terme sur les marchés à terme est très répandu parmi les investisseurs professionnels. Ils peuvent rapidement enregistrer des gains ou des pertes en fonction des moindres mouvements de cours. Les contrats à terme permettent également de couvrir des positions de portefeuille existantes. Toutefois, le négoce de contrats à terme sur les marchés à terme ne convient guère aux investisseurs privés en raison des exigences élevées et du risque d'obligation de versement complémentaire qui leur sont associés. L'alternative ingénieuse : les Mini-Futures.

À bien des égards, les Mini-Futures s'apparentent à un placement dans des contrats à terme. Ils permettent en effet aux investisseurs de participer avec un effet de levier élevé à l'évolution d'un sous-jacent avec une mise de fonds réduite.

Les atouts des Mini-Futures

Une mise de fonds réduite

Avec les Mini-Futures, vous pouvez investir dans une valeur sous-jacente, mais vous ne payez qu'une fraction de son prix. Le reste est mis à disposition par l'émetteur du Mini-Future par le biais du niveau de financement.

Un effet de levier élevé

Un Mini-Future participe pleinement aux mouvements de cours du sous-jacent. La mise de fonds réduite génère des effets de levier élevés.

Pas de date d'expiration

Contrairement aux contrats à terme traditionnels, les Mini-Futures n'ont pas de date d'expiration déterminée au préalable. En tant que produits open end, ils présentent en principe une durée illimitée.

Une limitation des pertes avec le stop-loss

Contrairement aux contrats à termes classiques, les investisseurs ne doivent en aucun cas réinjecter de l'argent avec les Mini-Futures, car ces derniers disposent d'un mécanisme intégré de limitation des pertes: le niveau stop-loss. Si le sous-jacent n'évolue pas dans la direction souhaitée et atteint le niveau stop-loss, le Mini-Future expire automatiquement avec effet immédiat. L'émetteur calcule alors la valeur résiduelle et la paie à l'investisseur, pour autant qu'elle soit supérieure à zéro.

Une grande transparence

La formation des prix des Mini-Futures découle toujours directement de l'évolution du sous-jacent. Il n'y a pas de facteurs complexes ayant une incidence sur les prix tels que la volatilité ou la valeur temps. En raison de l'effet de levier, les Mini-Futures peuvent être mis en œuvre non seulement à des fins de spéculations sur des cours à la hausse ou à la baisse, mais aussi pour couvrir des portefeuilles.

Un négoce flexible

Les Mini-Futures peuvent s'échanger chaque jour boursier dans des conditions de marché normales. Vous restez ainsi toujours dans la course et pouvez réagir avec flexibilité aux évolutions du marché.

Un vaste choix

Les Mini-Futures offrent un vaste champ de possibilités. Les sous-jacents peuvent par exemple être des actions, des indices d'actions, des matières premières ou encore des devises.

Ce à quoi vous devez faire attention

L'effet de levier permet certes d'enregistrer des gains avec un effet démultiplicateur mais il peut aussi entraîner des pertes avec ce même effet démultiplicateur si le sous-jacent n'évolue pas dans le sens attendu. Lorsqu'un événement stop-loss survient, l'investisseur reçoit, dans des circonstances normales, un montant résiduel qui peut toutefois aussi s'élever à zéro. En plus du risque de marché, les Mini-Futures sont exposés au risque d'émetteur.

Voici comment fonctionnent les Mini-Futures

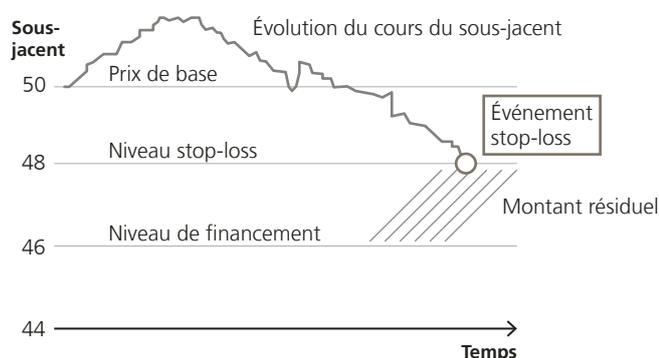
Mini-Futures Long pour des cours haussiers

Si vous pensez que le cours du sous-jacent va s'inscrire à la hausse, vous achetez un Mini-Future Long. Il participera ainsi aux possibles gains de cours du sous-jacent avec un effet démultiplicateur.

Le risque : si le cours du sous-jacent chute, vous subirez des pertes. Lorsqu'il atteint le niveau stop-loss, le Mini-Future s'éteint immédiatement et automatiquement. Une éventuelle valeur résiduelle est ensuite remboursée. En cas de fortes baisses, le risque existe que l'émetteur ne puisse pas déclencher l'opération de couverture sous-jacente au produit à temps et par conséquent qu'elle soit déclenchée à un cours moins favorable. Dans ce cas, il peut ne pas y avoir de valeur résiduelle et vous subirez une perte totale.

Stop-loss avec un Mini-Future Long

(Ratio de conversion : 1)



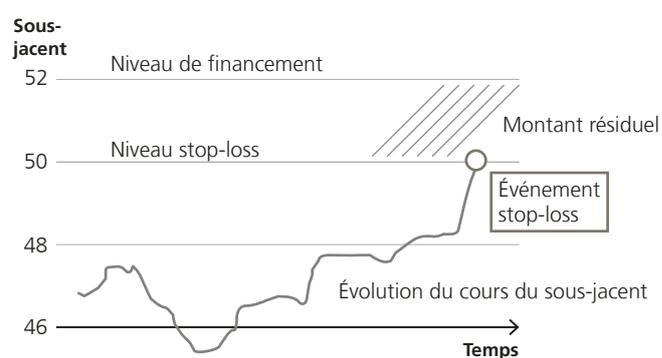
Mini-Futures Short pour des cours baissiers

La valeur d'un Mini-Future Short chute si le prix du sous-jacent augmente et grimpe si le prix du sous-jacent baisse. On achète donc les Mini-Futures Short si l'on pense que les cours vont se replier. Les Mini-Futures Short peuvent également être utilisés pour couvrir un portefeuille existant.

Le risque : il est en principe le même que pour les Mini-Futures Long, à la différence que le risque de perte ou de stop-loss découle d'une hausse du cours du sous-jacent.

Stop-loss avec un Mini-Future Short

(Ratio de conversion : 1)



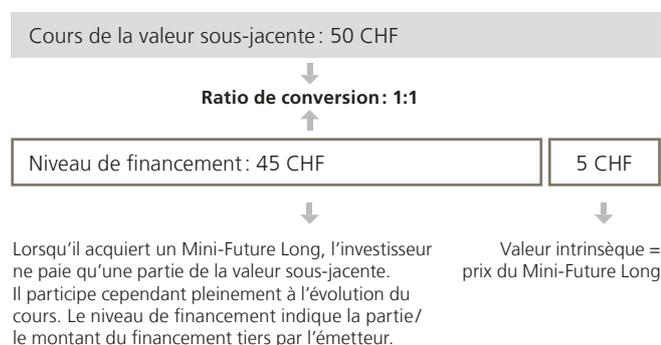
Voici comment naît l'effet de levier avec les Mini-Futures

D'une certaine manière, un investissement dans un Mini-Future ressemble à un investissement direct dans un sous-jacent. Si la valeur sous-jacente – une action par exemple – augmente d'un franc, un Mini-Future Long augmente également d'un franc (pour un rapport de conversion de 1:1).

Le point déterminant est que le détenteur du Mini-Future ne paie qu'une fraction du prix du sous-jacent et non la totalité. L'autre partie est financée par l'émetteur du Mini-Future. Autrement dit, l'émetteur met à disposition un capital pour un positionnement dans la valeur sous-jacente.

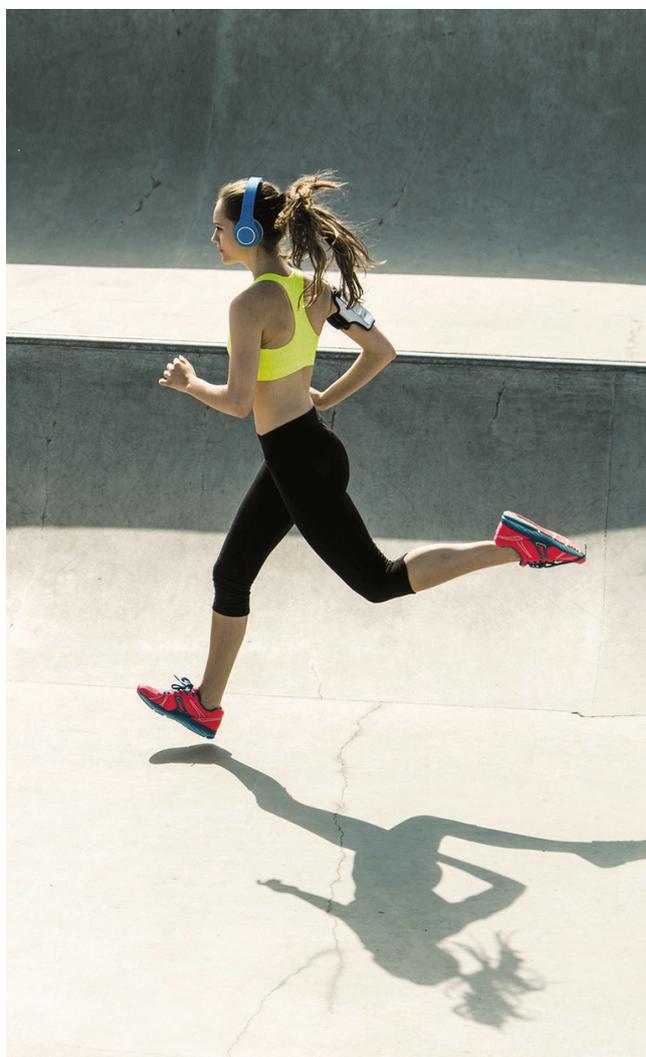
L'effet de levier est généré par la participation totale à l'évolution de la valeur sous-jacente avec une mise de fonds réduite. Par conséquent, plus la partie financée par l'émetteur est importante, plus la mise de fonds de l'investisseur est faible, et donc plus l'effet de levier est élevé. C'est le niveau de financement qui renseigne sur le montant de la partie financée par l'émetteur.

Présentation ayant valeur d'exemple: Structure d'un Mini-Future Long



L'effet de levier se calcule comme suit:

$$\text{Lever} = \frac{\text{Cours actuel de la valeur sous-jacente}}{\text{Prix d'achat du Mini-Future}} \div \text{Ratio de conversion}$$



Coûts de financement : les capitaux tiers ont un prix

Celui qui met à disposition des capitaux tiers attend en retour une rémunération appropriée. C'est également le cas avec les Mini-Futures. L'émetteur évalue donc les coûts de financement pour les capitaux mis à disposition. Leur montant est déterminé par le taux de référence (« rate ») auquel vient s'ajouter une prime (le « financing spread » ou « spread de financement »). Le taux de référence est généralement un taux interbancaire tel que le SARON (Swiss Average Rate Overnight). La prime est définie par l'émetteur et peut fluctuer dans une certaine fourchette au fil du temps.

Remarque à propos de la compensation des dividendes : dans le cas d'actions ou d'indices d'actions Total Return, une réduction de dividendes s'opère lors des versements de dividendes le jour de la distribution (date ex), ce qui provoquerait une perte de valeur injustifiée avec un Mini-Future Long. Pour compenser l'effet de prix négatif à la suite de la réduction de dividendes, les versements de dividendes à la date ex sont déduits des coûts de financement. Ils s'inscrivent donc au profit du détenteur du Mini-Future Long.

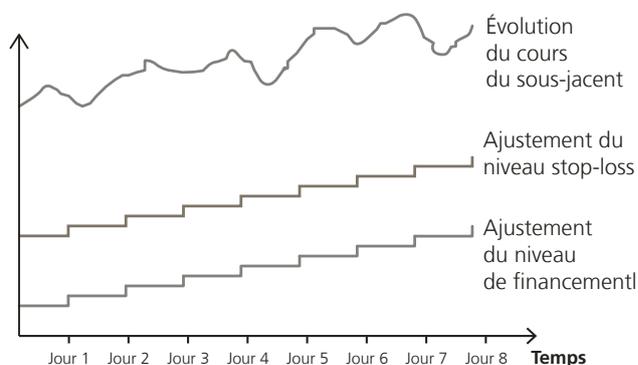
Remarque : Le termsheet et les final terms de chaque produit contiennent les informations relatives au montant ou à la fourchette du spread de financement.

Les coûts de financement sont intégrés quotidiennement

Étant donné que les Mini-Futures présentent une durée illimitée, les coûts de financement ne peuvent pas être intégrés sous la forme d'une somme dans le prix du Mini-Future au moment de l'émission. On procède donc à un ajustement quotidien du niveau de financement au prorata des coûts de financement.

Cela s'explique par le fait que la valeur d'un Mini-Future Long résulte de la différence entre le cours de la valeur sous-jacente et le niveau de financement (compte tenu du ratio de conversion). L'augmentation du niveau de financement entraîne donc, jour après jour, une légère perte de valeur pour un Mini-Future, toutes choses étant égales par ailleurs. Pour éviter que le niveau de financement se rapproche ainsi de plus en plus du niveau stop-loss, ce dernier est également ajusté quotidiennement de la même différence vers le haut ou vers le bas. L'écart entre le niveau stop-loss et le niveau de financement demeure ainsi constant.

Ajustements quotidiens pour un Mini-Future Long





Pour les **Mini-Futures Short**, l'ajustement quotidien se déroule de la même manière. Ici, l'investisseur peut théoriquement obtenir un revenu de financement parce que, dans le cas de la variante Short, l'émetteur réalise des revenus en intérêts avec l'opération de couverture sous-jacente. Dans la pratique, la marge de financement (ou financing spread) de l'émetteur est toutefois plus élevée que ces revenus en intérêts, les ajustements quotidiens – toutes choses étant égales par ailleurs – pesant ici aussi sur le prix du Mini-Future avec pour conséquence que les niveaux de financement et stop-loss sont ajustés à la baisse. Les versements de dividendes ont le même effet. Ils sont, dans le cas des Mini-Futures Short, facturés à la date ex sur les coûts de financement.

Formule de calcul

Coûts de financement d'un Mini-Future Long:

$$NF_{\text{nouveau}} = NF_{\text{actuel}} + (\text{Rate} + \text{SF}) \times NF_{\text{actuel}} \times \frac{\text{nombre de jours}}{360} - \text{Dividende} \times \text{FacteurDiv}$$

Coûts de financement d'un Mini-Future Short:

$$NF_{\text{nouveau}} = NF_{\text{actuel}} + (\text{Rate} - \text{SF}) \times NF_{\text{actuel}} \times \frac{\text{nombre de jours}}{360} - \text{Dividende} \times \text{FacteurDiv}$$

NF _{nouveau} :	Niveau de financement après ajustement
NF _{actuel} :	Niveau de financement actuel
Rate :	Taux d'intérêt de référence
SF :	Spread de financement ou prime
FacteurDiv. :	Facteur qui représente d'éventuels impôts sur des dividendes

Aperçu des caractéristiques

Valeur sous-jacente La valeur sous-jacente (ou « underlying ») est la valeur de référence sur laquelle le Mini-Future se base. Les fluctuations de cours de la valeur sous-jacente constituent le principal facteur d'influence pour l'évolution du prix des Mini-Futures. Les valeurs sous-jacentes peuvent être des actions, des indices, des paires de devises ou encore des matières premières.

Niveau de financement Le niveau de financement correspond à la part du Mini-Future financée par des capitaux tiers. Il est quotidiennement ajusté des coûts de financement. La différence entre le niveau de financement et le cours de la valeur sous-jacente donne, compte tenu du ratio de conversion, la valeur théorique d'un Mini-Future.

Stop loss Les Mini-Futures sont assortis d'une barrière stop-loss. Pour les Mini-Futures Long, elle se situe au-dessus du niveau de financement et pour les Mini-Futures Short, en dessous. Si le sous-jacent atteint le niveau stop-loss, le Mini-Future s'éteint automatiquement et un montant résiduel est généralement remboursé. Pour que l'écart avec le niveau de financement demeure constant, l'émetteur ajuste aussi quotidiennement le niveau stop-loss.

Échéance En tant que produit open end, les Mini-Futures n'ont pas de date d'expiration connue au préalable. Une expiration anticipée peut toutefois avoir lieu en cas de survenance d'un événement stop-loss ou lorsque l'émetteur met un terme au produit de manière prématurée (« issuer call right »).

Ratio de conversion Le ratio de conversion indique le nombre de Mini-Futures qui se réfèrent à une unité de la valeur sous-jacente.

Exemple illustrant la façon dont fonctionne un Mini-Future Long

Vous pensez que le cours de l'action Bull (action fictive) va grimper et vous aimeriez participer à cette hausse avec un effet démultiplicateur. Pour mettre en œuvre votre stratégie, vous optez pour un Mini-Future Long avec les caractéristiques suivantes :

Sous-jacent	Action Bull
Durée	Open End
Ratio de conversion	10:1

Cours et niveaux	Au moment de l'achat	Après six mois
Cours de la valeur sous-jacente	100 CHF	Voir les scénarios ci-dessous
Niveau de financement	80 CHF	81 CHF ¹⁾
Niveau stop-loss	83 CHF	84 CHF ¹⁾
Prix du Mini-Future Long ²⁾	2 CHF	Voir les scénarios ci-dessous
Levier	5	En fonction du scénario

¹⁾ On part du principe qu'à la suite des coûts de financement, le niveau de financement a augmenté de 80 à 81 CHF après six mois, ce qui correspond à des coûts de financement de 2,5% par an. Le niveau stop-loss a donc grimpé de 83 à 84 CHF.

²⁾ La valeur théorique du Mini-Future Long résulte de la différence entre le cours de la valeur sous-jacente et le niveau de financement divisée par le ratio de conversion. Le prix effectif du produit peut s'en écarter en raison des marges de risque supplémentaires de l'émetteur (« mark-ups »).



Exemples de scénario après 6 mois	Scénario 1 La valeur sous-jacente augmente	Scénario 2 La valeur sous-jacente demeure inchangée	Scénario 3 La valeur sous-jacente baisse (sans événement stop-loss)	Scénario 4 La valeur sous-jacente baisse (avec événement stop-loss)
Cours de l'action Bull	120 CHF	100 CHF	90 CHF	84 CHF
Valeur théorique du Mini-Future Long	3,90 CHF (120 CHF – 81 CHF) / 10	1,90 CHF (100 CHF – 81 CHF) / 10	0,90 CHF (90 CHF – 81 CHF) / 10	0,30 CHF (84 CHF – 81 CHF) / 10
+/- Mini-Future Long	+95%	-5%	-55%	-85%
+/- Action Bull	+20%	+/- 0%	-10%	-16%
Levier	3,08	5,26	10	N/A

Dans le scénario 4, on part du principe que la valeur sous-jacente atteint la barrière stop-loss (= 84 CHF) à la fin du scénario, c'est-à-dire après six mois, et qu'elle ne baisse plus par la suite. Le Mini-Future s'éteint et est remboursé à la valeur résiduelle de 0,30 CHF.

- Scénario 1 : Vos prévisions sont correctes. L'action Bull augmente de 20,00 CHF à 120,00 CHF. Le Mini-Future Long a participé à presque un pour un à l'évolution de la valeur, en termes absolus, avec un taux de conversion de 10:1. Il n'a pas tout à fait gagné 2,00 CHF en raison de l'imputation quotidienne des coûts de financement au niveau de financement. Par conséquent, dans cet exemple, cela induit que le niveau de financement est passé de 80,00 CHF à 81,00 CHF après six mois, avec pour résultat une valeur de 3,90 CHF par Mini-Future Long pour un cours de la valeur sous-jacente à 120,00 CHF.
- Scénario 2 : Dans ce scénario, le Mini-Future subit de légères pertes. Elles résultent de l'imputation quotidienne des coûts de financement au niveau de financement, ce qui entraîne une diminution marginale quotidienne de la valeur du Mini-Future Long. Après six mois, cet effet entrerait en ligne de compte avec 0,10 CHF cumulé.
- Scénario 3 : Si la valeur sous-jacente baisse, le Mini-Future subit une perte avec un effet démultiplicateur. Dans notre exemple, l'action Bull n'a perdu que 10% pour s'établir à 90,00 CHF. Le Mini-Future Long aurait toutefois perdu 55%, dont 5 points de pourcentage de la perte résultant des coûts de financement.
- Scénario 4 : Dans ce scénario, la valeur sous-jacente chute au niveau du niveau stop-loss puis ne bouge plus par la suite. Après six mois, le niveau stop-loss est passé de 83,00 CHF initialement à 84,00 CHF avec les ajustements quotidiens. Si la valeur sous-jacente atteint ce niveau, le Mini-Future Long expire immédiatement. Le remboursement s'effectue à la valeur résiduelle de 0,30 CHF. La valeur résiduelle résulte de la différence entre le cours de la valeur sous-jacente et le niveau de financement, divisée par le ratio de conversion. Étant donné que la valeur sous-jacente ne baisse plus après avoir atteint le niveau stop-loss, l'émetteur peut déclencher son opération de couverture à la hauteur du niveau stop-loss de 84,00 CHF.

Comment couvrir votre dépôt avec des Mini-Futures Short

Les Mini-Futures Short constituent un instrument idéal pour couvrir un dépôt ou certaines composantes de votre portefeuille de façon efficace et à faible coût. En tant qu'investisseur, on choisit un Mini-Future Short approprié, on divise le volume de la position à couvrir (par exemple un placement indiciel sur le SMI à hauteur de 50 000 CHF) par le levier et on investit le montant obtenu dans le produit correspondant.

Le montant du capital investi pour une couverture dépend de l'étendue de la couverture et de l'importance du levier du Mini-Future choisi à cet effet : avec un levier de 10, si l'investisseur souhaite couvrir la totalité de sa position SMI (50 000 CHF), il lui faut des Mini-Futures Short d'une valeur d'environ 5000 CHF. Si l'investisseur ne souhaite couvrir que la moitié de son placement dans le SMI, soit 25 000 CHF, il lui faudra alors des Mini-Futures Short d'une valeur de 2500 CHF avec un levier de 10.

Ce type simple de couverture est avantageux sur des périodes courtes car les coûts de transaction sont faibles par rapport à la vente de la position. Autre avantage d'une couverture avec des Mini-Futures, la couverture s'applique immédiatement après l'achat et pas seulement à l'échéance comme cela peut parfois être le cas avec une couverture recourant à des options de vente.

Il convient toutefois de noter que les fonds investis dans la couverture sont (en grande partie) perdus si la valeur sous-jacente augmente et qu'elle atteint barrière stop-loss. Ce risque diminue avec un levier moins important, respectivement un niveau de financement moindre, ce qui implique toutefois une mise de fonds plus importante pour la couverture.

Ce que vous devez encore savoir sur les Mini-Futures

Différence avec les warrants (certificats d'option)

La valeur théorique d'un Mini-Future résulte de la différence entre le cours de la valeur sous-jacente et le niveau de financement, divisée par le ratio de conversion. Alors que les Mini-Futures ne disposent que de cette valeur intrinsèque, le prix d'un warrant se calcule avec la valeur intrinsèque et une valeur temps, laquelle décroît à zéro jusqu'à l'échéance du warrant. De plus, la valeur temps est fortement dépendante de la volatilité de la valeur sous-jacente, c'est-à-dire de l'intensité de ses fluctuations. Si la volatilité augmente, la valeur temps augmente, toutes choses étant égales par ailleurs. Et inversement.

Dans la mesure où les Mini-Futures n'ont pas de valeur temps, les fluctuations de volatilité n'ont aucune influence sur le prix du produit, ou alors très peu. Ils offrent donc une plus grande transparence que les warrants. Ils présentent aussi un effet de levier plus important puisque l'absence d'une valeur temps les rend meilleur marché que des warrants comparables.

D'un autre côté, le prix d'un warrant peut se rétablir après une évolution indésirable de la valeur sous-jacente. En revanche, si un Mini-Future atteint la barrière stop-loss, la perte est aussitôt réalisée. Le remboursement éventuel de la valeur résiduelle ne protège de la perte totale que jusqu'à un certain niveau.

Interaction entre opportunités et risques

Comme pour tous les produits à effet de levier, investir dans des Mini-Futures nécessite d'avoir une bonne visibilité de la manière dont la valeur sous-jacente va évoluer. Une fois la valeur sous-jacente choisie, il est essentiel de trouver l'effet de levier approprié. Plus le niveau de financement (et par conséquent le niveau stop-loss) se rapproche du cours actuel du sous-jacent, plus l'effet de levier est important. Mais cela entraîne le risque que le moindre mouvement « défavorable » de la valeur sous-jacente déclenche un événement stop-loss, qui, à son tour, mettrait fin à la position avec des pertes. Par conséquent, mesurez toujours avec précision l'opportunité de levier par rapport au risque de stop-loss.

Plus le levier est élevé, plus le risque d'être stoppé est important.

Cours de la valeur sous-jacente : 100,00 CHF Niveau de financement = NF Niveau stop-loss = SL	Levier	Écart par rapport au niveau stop-loss
NF: 60 CHF SL: 70 CHF	2,5	30%
NF: 80 CHF SL: 84 CHF	5	16%
NF: 90 CHF SL: 93 CHF	10	7%
NF: 95 CHF SL: 96 CHF	20	4%
NF: 98 CHF SL: 98,50 CHF	50	1,5%

Résumé

Votre profil d'investisseur

- Opportuniste
- Conscient des risques et en mesure d'en prendre
- Expérience en bourse
- Savoir-faire dans le domaine des produits à effet de levier

Prévisions du marché

- Mini-Future Long : valeur sous-jacente en hausse
- Mini-Future Short : valeur sous-jacente en baisse

Horizon

- De court à moyen terme

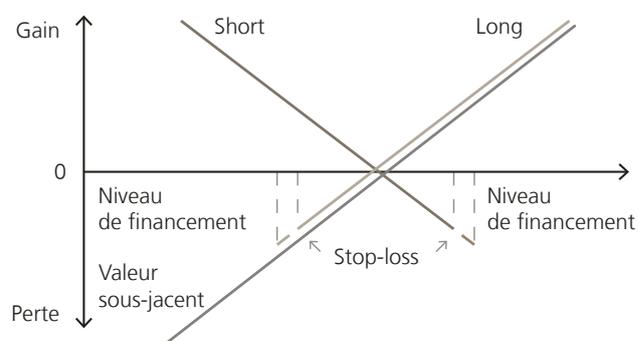
Aperçu des principaux avantages

- Effet de levier grâce à une mise de fonds réduite
- Durée illimitée (excepté les événements stop-loss et le droit de résiliation éventuel de l'émetteur)
- Le niveau stop-loss protège de l'obligation de versement complémentaire et généralement de la perte totale
- Grande transparence des prix (la volatilité n'a aucune influence)
- Convient parfaitement à des fins de couverture (hedging)
- Négociable chaque jour boursier

Risques auxquels il faut faire prendre garde

- Pertes élevées si la valeur sous-jacente évolue dans la mauvaise direction
- Surveillance régulière nécessaire
- Risque d'émetteur

Profil de paiement



Notre offre

UBS est l'un des premiers fournisseurs de Mini-Futures et de produits structurés en Europe. Nous proposons des milliers de produits sur diverses classes d'actifs et valeurs sous-jacentes.

Vous trouverez notre offre en ligne sur :
keyinvest-ch-fr.ubs.com

Le présent document a été établi par UBS SA ou l'une des sociétés affiliées (« UBS »). Le présent document ne peut être destiné qu'à une diffusion conforme au droit en vigueur. Il n'a pas été conçu par rapport aux besoins d'un destinataire individuel. Il est uniquement publié à des fins d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une invitation à acheter ou vendre des papiers-valeurs ou des instruments financiers liés (les « instruments »). UBS décline toute responsabilité explicite ou implicite concernant l'exhaustivité ou l'exactitude des informations contenues dans le présent document, à l'exception des informations concernant UBS SA ou les sociétés affiliées. Les destinataires ne doivent pas considérer ces informations comme une substitution à leur propre jugement. Tous les avis exprimés dans le présent document peuvent changer sans annonce préalable et, du fait de l'utilisation de différents critères et hypothèses, peuvent être en contradiction avec les avis d'autres départements d'UBS. UBS n'est pas tenue de tenir les informations à jour. UBS, ses cadres dirigeants, collaborateurs ou clients peuvent participer ou avoir participé aux instruments et peuvent à tout moment exécuter des transactions avec ceux-ci. UBS peut entretenir ou avoir entretenu une relation avec les entités juridiques citées dans ces informations. Ni UBS ni les sociétés affiliées, cadres dirigeants ou collaborateurs ne sont responsables des pertes résultant de l'utilisation de ces informations.

Les produits dérivés structurés n'ont pas valeur de participations à des placements collectifs de capitaux, et ne requièrent donc aucune autorisation de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les investisseurs ne bénéficient donc pas de la protection spécifique des investisseurs prévue par la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Les produits structurés sont complexes et comportent un risque élevé. Le maintien de la valeur des instruments de placement dépend non seulement de l'évolution de la valeur sous-jacente, mais aussi de la solvabilité de l'émetteur (risque de défaillance), qui peut évoluer pendant la durée de vie du produit. En ce qui concerne les papiers-valeurs, monnaies, instruments financiers ou autres valeurs patrimoniales sur lesquels porte une transaction et auxquels le présent document fait référence, les valeurs peuvent augmenter ou chuter et l'évolution historique de la valeur ne saurait présager de l'évolution future. Avant de réaliser une transaction, vous devez consulter vos conseillers juridiques, de surveillance, fiscaux, financiers et comptables dans la mesure où cela est nécessaire, et prendre vos propres décisions de placement, de couverture et de négoce (y compris les décisions relatives au caractère approprié de cette transaction) d'après votre propre jugement et les recommandations de vos conseillers que vous estimez nécessaires. Sauf convention contraire explicite par écrit, UBS n'agit pas en tant que conseiller financier ou fiduciaire dans le cadre d'une transaction.

UBS ne fournit aucune garantie ou assurance concernant les informations contenues dans le présent document qui proviennent de sources indépendantes. Le présent document ne peut être ni copié ni reproduit sans l'accord écrit préalable d'UBS.

Ce document n'est pas destiné à être diffusé aux États-Unis ni à être remis à des ressortissants américains.

© UBS 2020. Tous droits réservés. Le logo des clés et UBS font partie des marques déposées et non déposées d'UBS. UBS interdit la transmission de ces informations sans son approbation.

UBS AG
Case postale
8098 Zürich
keyinvest@ubs.com

ubs.com/keyinvest

Si vous avez des questions additionnelles sur cette brochure ou les produits UBS, n'hésitez pas à nous appeler au +41 44 239 76 76. Nous sommes là pour vous du lundi à vendredi de 8h00 à 18h00.



Suivez-nous sur
LinkedIn

